

**REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT**

**Nombre de membres :**

En exercice : 11    Présents : 10    Représenté : 1

Date de convocation : 23/10/2014

**SEANCE DU 30 OCTOBRE 2014**

L'an deux mille quatorze et le trente octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARRO Patrice, Maire.

**Présents** : M. ARRO Patrice, M. BOBE Jean, M. BONNAIL Bernard, M. GEA Jérôme, M. HERMET René Pierre, M. MARGAIL Raymond, M. MONET Eric, M. MONET Ludovic, M. TORRES Eric, M. RUIS Gilles, Procuration de Mme COFFIN Marie-Line à M. BOBE Jean

**Secrétaire de Séance** : M. MARGAIL Raymond

Le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2014 est approuvé.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Conflent
- Convention de mise à disposition de personnels avec la Communauté de Communes du Conflent
- Achat tracteur d'occasion + lame de déneigement
- Motion de soutien à l'action de l'AMF contre la baisse des dotations de l'Etat
- Questions diverses :
  - Participation frais classe de neige Ecole de Prades
  - Repas des Doyens
  - Pour ou contre le passage en régie du SIVOM de la Vallée du Cady
  - Devis goudronnage Chemin du Mas del Noy et Chemin des Mailloles
  - Devis barrières de sécurité Chemin du Mas del Noy

**Délibération n° 66 : Approbation du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Conflent**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport définitif pour l'exercice 2014 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**VOTES**

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

**Délibération n°67 : Convention de mise à disposition de personnels avec la Communauté de Communes du Conflent**

Monsieur le Maire expose que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le service périscolaire de notre école relève de la compétence de la Communauté de Communes du Conflent.

A cet effet, il convient d'établir une convention de mise à disposition de personnels entre la commune et la communauté de communes.

**VOTES**

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

### **Délibération n°68 : Achat tracteur d'occasion + lame de déneigement**

Monsieur le Maire rappelle que depuis la dissolution de Canigou Val Cady, la compétence du déneigement est revenue à la commune. Afin d'accomplir convenablement une de ses missions de police qui est d'assurer le passage sur les voies publiques, et notamment par chutes de neige, Monsieur le Maire présente des devis de matériels nécessaires à cette compétence : tracteur d'occasion, lame de déneigement neuve, et ajoute que le tracteur qui sera choisi pourra être équipé de l'épareuse qui actuellement ne présente pas toutes les règles de sécurité requises pour son utilisation.

Les devis retenus : Ets Arnaud pour un tracteur de 1998, 80 cv au prix HT de 25 360 € et Ets Arnaud pour une lame de déneigement au prix HT de 9 300 €.

Il ajoute que le plus vieux des tracteurs de la commune : Massey Ferguson acheté en 1990, sera repris par le vendeur.

#### **VOTES**

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

### **Délibération n° 69 : Motion de soutien à l'action de l'AMF contre la baisse des dotations de l'Etat**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'AMF dont le but est d'alerter les élus de la baisse des dotations de l'Etat.

Le Conseil Municipal, demande donc aux pouvoirs publics :

- Le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- L'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- La réunion urgente d'une instance nationale de dialogue.

#### **VOTES**

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

### **Questions diverses :**

. Participation frais classe de neige école de Prades : Le Conseil Municipal donne un avis défavorable, aucune autorisation municipale n'a été accordée pour l'inscription scolaire à Prades

. Repas des Doyens : il aura lieu le samedi 13 décembre à midi

. Pour ou contre le passage en régie du SIVOM de la Vallée du Cady : l'audit financier sera rendu le 20 novembre. La décision finale sera prise après cette date.

. Devis goudronnage Chemin du Mas del Noy et Chemin des Mailloles : des devis ont été présentés par Colas et TP66. Les dépenses seront inscrites au budget 2015.

. Devis barrières de sécurité Chemin du Mas del Noy : des devis ont été présentés par « Energie Acrobatique » et l'entreprise Jocaveil. La dépense fera l'objet du budget 2015.

. Contrôle de vitesse en 2 points : au droit de la mairie sur RD 47, au droit de l'école sur RD 47. Suite à l'analyse de ces relevés, la pose de ralentisseurs est exclue par la Direction des Routes du Conseil Général qui préconise un radar pédagogique au droit de l'école sur RD 47.

A 23 heures 20, la séance est levée.

**Le Maire,**

**Patrice ARRO**